



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 27
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 6
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 2

Délibération N° : 25.080/D

OBJET : OCTROI D'UNE SURCHARGE FONCIERE D'UN MONTANT DE 200 000 EUROS AU PROFIT DE LA SA HLM CDC HABITAT SOCIAL, RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (13 PLUS ET 20 PLAI), SISE RUE DE CERCAY

SEANCE DU 11/12/2025

LE JEUDI ONZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H04, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER,	Madame Valérie RAGOT,	Monsieur Eric ADAM,	Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER,	Monsieur Nicolas DOHIN,		Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Dominique SERGI,	Madame Nathalie ALCARAZ,		Monsieur François FAREZ,
Madame Clarisse ANDRÉ,	Monsieur Franck PEROIS,		Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO,	Madame Elisabeth FALOU,		Monsieur Jean FIORESE,
Monsieur Nouridine SEDRATI,	Madame Evelyne BERTELLI,		Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Monsieur Serafino SERRAVALLE,	Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,		Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET,	Monsieur Jean-Marc TREUIL,		Monsieur Jean-Michel MATHY,
Monsieur Arnaud DEGEN,	Madame Agnès BONAFIOUS		

ABSENTS EXCUSES :

Madame Fatiha AKHSIL, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Timotée DAVIOT a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Nathalie DO HUU a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Madame Henriette SPIEGEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel MATHY

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 11/12/2025

OBJET : OCTROI D'UNE SURCHARGE FONCIERE D'UN MONTANT DE 200 000 EUROS AU PROFIT DE LA SA HLM CDC HABITAT SOCIAL, RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (13 PLUS ET 20 PLAI), SISE RUE DE CERCAY

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21, L. 2131-1, L. 2131-2, L. 2252-1 et L. 2252-2 et L. 2254-1,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 301-1, L. 301-2, L. 301-4, L. 302-7 et ses articles R. 302-20 à R. 302-24,

VU la délibération cadre n°15.47/D en date du 28 mai 2015 fixant les modalités d'octroi de subvention au titre de la surcharge foncière,

VU la délibération n°25.018/DC en date du 27 mars 2025 portant Cession du terrain du boulodrome sis 157, Route de Brie, des pavillons sis 134-136 rue de Cerçay et des emprises d'une future venelle piétonne, cadastrées respectivement AV 484, AV 546 et AV 411,

VU le projet de construction de deux immeubles en accession R+3+ attique et d'un immeuble à usage de logements locatifs sociaux au nombre de 33, en R+3+ attique, prévu sur ces parcelles,

VU le permis de construire n° PC 91114 24 0024 délivré à la SCCV BRUNOY CERCAY le 11 juin 2025,

CONSIDERANT la demande de subvention au titre de la surcharge foncière formulée par CDC HABITAT SOCIAL,

CONSIDERANT le projet de construction de 33 logements sociaux, rue de Cerçay, pour lequel la Ville de Brunoy et la SA HLM CDC HABITAT se sont entendus,

CONSIDERANT la typologie des 33 logements sociaux prévus, 13 PLUS et 20 PLAI,

SEANCE DU 11/12/2025

OBJET : OCTROI D'UNE SURCHARGE FONCIERE D'UN MONTANT DE 200 000 EUROS AU PROFIT DE LA SA HLM CDC HABITAT SOCIAL, RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (13 PLUS ET 20 PLAI), SISE RUE DE CERCAY

CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans la reconstitution de l'offre de logements rendue nécessaire en compensation de la démolition des 64 logements dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) engagé sur le quartier des Hautes-Mardelles,

CONSIDERANT, au-delà des obligations faites de reconstitution de l'offre de « 1 pour 1 », que ce projet s'inscrit aussi plus globalement, dans les obligations faites à la Ville au titre de l'article 55 de la loi SRU,

CONSIDERANT le coût du projet, d'un montant prévisionnel de 7 358 535 € (PLAI : 4 578 167 € / PLUS : 2 780 368 €),

CONSIDERANT, déduction faite des autres subventions accordées à ce projet, de la part de l'ANRU à titre principal et complémentaire s'agissant des logements en PLAI, que l'équilibre de l'opération nécessite, pour être atteinte, une subvention de la Ville à hauteur de 200 000 €,

CONSIDERANT que l'octroi de cette surcharge foncière donnera lieu à la conclusion d'une convention entre la Ville et la SA HLM CDC HABITAT SOCIAL, notamment pour établir le droit de réservation au profit de la Ville,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

SEANCE DU 11/12/2025

OBJET : OCTROI D'UNE SURCHARGE FONCIERE D'UN MONTANT DE 200 000 EUROS AU PROFIT DE LA SA HLM CDC HABITAT SOCIAL, RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (13 PLUS ET 20 PLAI), SISE RUE DE CERÇAY

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'octroi de subvention au titre de la surcharge foncière d'un montant de 200 000 € au profit de la SA HLM CDC HABITAT SOCIAL dans le cadre du financement de l'opération de construction de deux immeubles en accession (Route de Brie) et d'un immeuble à usage de logements locatifs sociaux (rue de Cerçay).

ARTICLE 2 : **AUTORISE** M. le Maire, avec faculté de substituer, à signer l'ensemble des documents et actes s'y rapportant.

ARTICLE 3 : **DIT** que cet octroi de subvention donnera lieu à la signature d'une convention entre la Ville et la SA HLM CDC HABITAT SOCIAL.

ARTICLE 4 : **AUTORISE** M. le Maire avec faculté de substituer à signer cette convention ainsi que l'ensemble des actes et documents pouvant s'y rapporter.

ARTICLE 5 : **DIT** que la dépense sera inscrite au budget communal.

ARTICLE 6 : **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 11/12/2025

OBJET : OCTROI D'UNE SURCHARGE FONCIERE D'UN MONTANT DE 200 000 EUROS AU PROFIT DE LA SA HLM CDC HABITAT SOCIAL, RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (13 PLUS ET 20 PLAI), SISE RUE DE CERCAY

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 12/12/2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

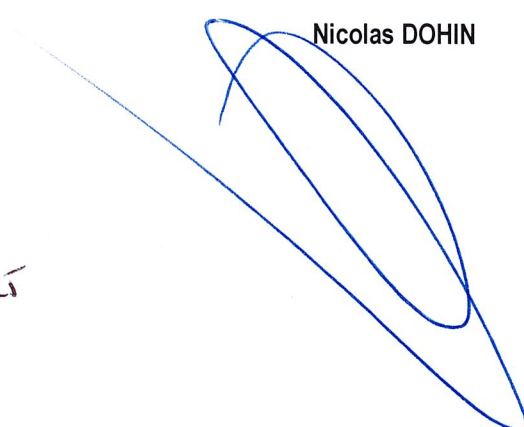


Maire de Brunoy
(Essonne)

Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN



Acte publié sur le site de la Ville le : 12/12/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.080/D

Objet de l'acte : OCTROI D'UNE SURCHARGE FONCIERE D'UN MONTANT DE 200 000 EUROS
AU PROFIT DE LA SA HLM CDC HABITAT SOCIAL, RELATIVE AU
FINANCEMENT DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS
LOCATIFS SOCIAUX (13 PLUS ET 20 PLAI), SISE RUE DE CERCAY

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20251211-BRU_DE_25460_1-DE

Date de l'acte : 11/12/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_25460_1

Date de réception en Préfecture : 12 décembre 2025